



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 JUIN 2018

La séance débute à 19 h 15

Présent(e)s :

M. GERAUDIE, M. BARLERIN, M. BOUILHAC, M.FAUCHER, M. MAZEAUD,
M. RHODES, M.ARTIGUES,
Mme CROUZETTE, Mme JAN, Mme NOËL, Mme ANTONI, Mme VILLATOUX, Mme
MOUSNIER et Mme POUGET.

Représenté(e)s :

M. BERNARD Procuration à Mme NOEL
Mme COURBIER Procuration à Mme CROUZETTE
M. LEYRIS Procuration à M. FAUCHER

Absent : M.RASSION

Autres participant(e)s Mme GENG

Secrétaire de Séance : Mme POUGET

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2018

N'ayant appelé aucune remarque, le compte rendu* est approuvé à l'unanimité des présents et représentés

* Enième rappel ▀ La rédaction d'un compte rendu des séances du conseil municipal n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants, mais cela reste un élément utile d'information, de mémoire et de transparence.

1. ALIENATION DE CHEMINS RURAUX LANCEMENT DE LA PROCEDURE

- Le chemin rural se situant aux Bois Grands ;
- Le chemin rural situé aux Etangs ;
- Le chemin rural situé aux Gouttettes ;
- Le chemin rural situé à l'Etang neuf.

Compte tenu de la désaffectation des chemins ruraux, Monsieur le Maire explique qu'il est dans l'intérêt de la Commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L 161-10 du code rural autorisant de vendre un chemin rural lorsque celui-ci cesse d'être affecté à l'usage du public. Il faut au préalable constater la désaffectation, et organiser une enquête publique.

Adopté à l'unanimité

2. AMENAGEMENT DE SECURITE ROUTIERE : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le maire explique qu'à la suite de travaux sur les réseaux Route de Magueur, la voirie va être refaite, à cette occasion des aménagements de sécurité routière sont à prévoir.

Il indique que les travaux sont estimés à 22.594,50 euros (27.113,40 euros TTC) dont une partie sera à la charge de Tulle Agglo. Il faut d'ailleurs finaliser l'opération avec TulleAgglo.

Il précise qu'une subvention peut être attribuée par le conseil départemental toutefois seul le plateau ralentisseur, la signalisation et les panneaux de police sont éligibles à l'aide du conseil départemental soit 3.294 euros HT.

La délibération concerne en l'espèce la création du plateau ralentisseur.

Le plan de financement envisagé est déterminé comme suit :

- 35 % conseil départemental : 1.152,90 euros
- Autofinancement : 2.141.10 euros
- Total HT : 3294 euros HT

Adopté à l'unanimité

3. MISE A JOUR DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOJO

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention qui est adoptée à l'unanimité, les principales modifications portent sur les conditions d'utilisation de la salle par l'association A TOUS CIRK.

Un retour est également fait sur le spectacle de fin d'année d'ATousCirk, au lac, retour très positif.

Adopté à l'unanimité

4. RENOUELEMENT DU BAIL DE LA PERCEPTION

Monsieur le maire explique que le bail concernant les locaux de la perception est arrivé à échéance le 30 avril 2018.

Il est donc nécessaire de signer un nouveau bail afin de permettre aux services de la direction départementale des finances publiques de rester dans les locaux.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention

Adopté à l'unanimité

5. MISE EN PLACE DES CONTRATS D ENGAGEMENT EDUCATIF A L'ALSH

Le contrat d'engagement éducatif (CEE) est un contrat de travail de droit privé, et concerne les animateurs et directeurs de centres de loisirs.

Ce contrat fait l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.

M. le maire rappelle que la personne recrutée doit justifier des qualifications exigées destinée aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs.

La délibération fixe la rémunération des animateurs et des directeurs.

Adopté à l'unanimité

6. ALSH : TARIFS GARDERIE ET ACCUEIL DE LOISIRS

Il est nécessaire de prendre une délibération concernant les tarifs ALSH ; il n'y a pas de changement dans les tarifs, mais désormais, tous les tarifs sont regroupés dans la même délibération.

Adopté à l'unanimité

7. TARIFS SEJOUR ALSH DE VOUTEZAC

M. le maire indique qu'un séjour est organisé du 09 au 13 juillet 2018 à la station Oxygène Sport nature de Voutezac par l'ALSH Ribambelle.

Ce séjour est destiné aux jeunes de 8 à 10 ans, en partenariat avec l'ALSH de Chanteix, a pour vocation de faire découvrir de nouvelles activités aux enfants.

Le tarif est fixé en fonction du quotient familial.

Adopté à l'unanimité

8. LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE REGULARISATION DE VOIRIE

Monsieur le maire explique que des voies considérées publiques et utilisées comme telles sont en fait des parcelles appartenant à des propriétaires privés :

- Allée des Vergnes
- Allée des Ferrières
- Champ aux Alouettes
- Rue de la Brégeade (en partie)

M. le Maire indique vouloir entreprendre des démarches auprès des propriétaires concernés pour procéder aux régularisations nécessaires afin que ces voies entrent dans le domaine public

Adopté à l'unanimité

9. APPROBATION DU CONTRAT DE SOLIDARITE COMMUNALE 2018-2020 AVEC LE DEPARTEMENT

Le Conseil départemental ayant revu sa politique d'aide aux communes, il convient de signer une convention de partenariat, qui définit notamment les différents investissements qui feront l'objet d'une aide du département pour 2018 2019 et 2020.

Adopté à l'unanimité

10. QUESTIONS DIVERSES

-Discussion au sujet des travaux ci-dessous :

- La rue de l'église va être reprise, l'agglo est maître d'ouvrage
- Réfection allée des grillons éclairage public assainissement
- Allée des vergnes éclairage public

-Discussion au sujet du recrutement d'une personne pour l'entretien, embauche pour une durée de 4 mois

-Trésorerie

Station esprit nature

-Surveillance eau du Lac : une analyse par semaine prévue

FIN DE SEANCE à 20 H 45
